PLU Plan Local d'Urbanisme de St Paul de Vence

Modification n°1

Avec le Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques

PLU approuvé le 12.04.2017
Révision n°1 du PLU approuvée le 24.02.2020
Modification n°1 du PLU approuvée le

4A3. Plan de zonage
Plan Sud (1/2 500ème)

HABITAT | DÉPLACEMENTS | AMÉNAGEMENT | ÉCONOMIE | ENVIRONNEMENT | PATRIMOINE

réalisé le 02/11/2023

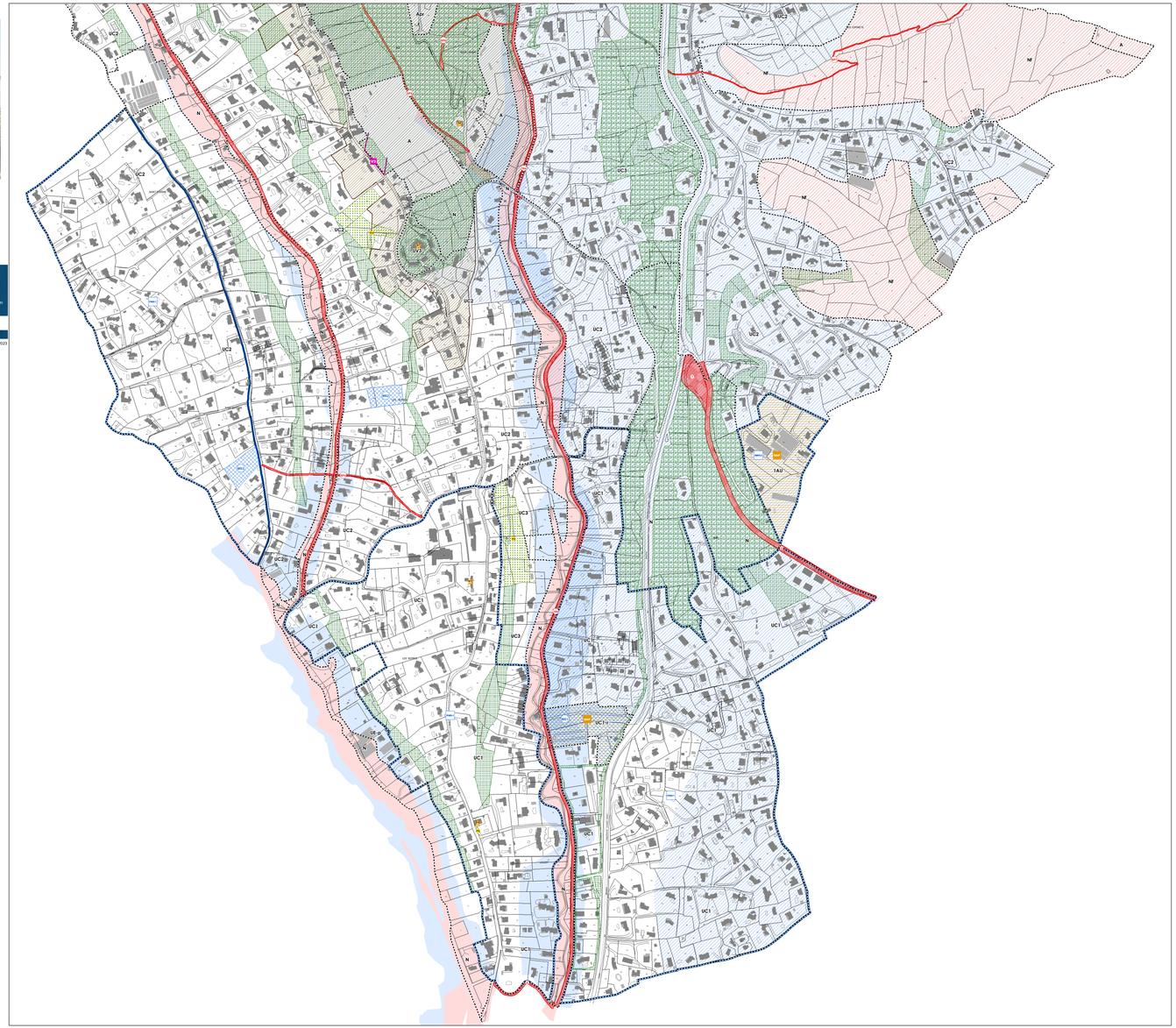

- UVT — Zonage du PLU
- Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme) - SPn°: 09 pour sentier piéton
- Emplacement réservé pour aménagement hydraulique (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé pour la mixité sociale (article L151-41-4 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de servitude de mixité sociale (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (article L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme)
- Servitude d'attente de projet (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine végétal, paysager et bâti:

- Espace boisé classé (article L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces verts protégés (EVP) (article L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- P7 — Patrimoine végétal et paysager (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Changement de destination du bâti (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
- V4 — Vue remarquable (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètres délimités des abords des monuments historiques

À titre informatif:

- Zones rouges et bleues du plan du risque inondation (se reporter aux documents en annexe du PLU)
- Zones rouges et bleues du plan du risque des incendies de forêt (se reporter aux documents en annexe du PLU)

N
W E
S

0 50 100 200 mètres

1:2 500